

plo; noctibus vero exiens, morabatur in monte qui vocatur Oliveti.

38. Et omnis populus manicabat ad eum in templo audire eum.

dans le temple, et la nuit il sortait, et demeurait sur la montagne appelée des Oliviers.

38. Et tout le peuple venait à lui de grand matin dans le temple pour l'écouter.

CHAPITRE XXII

1. Appropinquabat autem dies festus Azymorum, qui dicitur Pascha;

2. et quærebant principes sacerdotum et scribæ quomodo Jesum interficerent, timebant vero plebem.

3. Intravit autem Satanas in Judam, qui cognominabatur Iscariotes, unum de duodecim.

4. Et abiit, et locutus est cum principibus sacerdotum et magistratibus, quemadmodum illum traderet eis.

5. Et gavisi sunt, et pacti sunt pecuniam illi dare.

6. Et sponpondit; et quærebat opportunitatem ut traderet illum sine turbis.

1. Cependant la fête des Azymes, appelée la Pâque, était proche,

2. et les princes des prêtres et les scribes cherchaient comment ils feraient mourir Jésus; mais ils craignaient le peuple.

3. Or Satan entra dans Judas, surnommé Iscariote, l'un des douze.

4. Et il alla, et s'entretint avec les princes des prêtres et les magistrats, de la manière dont il le leur livrerait.

5. Ils se réjouirent, et convinrent de lui donner de l'argent.

6. Il s'engagea, et il cherchait une occasion favorable pour le livrer à l'insu des foules.

trionphale du Sauveur à Jérusalem. Cf. XIX, 47. — *Morabatur*. Le grec ὄλιβητος signifie : il passa la nuit. — *In monte qui...* Ces mots n'excluent nullement le village de Béthanie (cf. Matth. XXI, 17), qui était précisément situé sur le versant oriental du mont des Oliviers. — *Omnis populus...* (vers. 38). Jusqu'au dernier instant de son ministère, Notre-Seigneur Jésus-Christ remporta de grands succès auprès du peuple. — *Manicabat* a le sens de « mané ibat » (ὀλιβητίζεω dans le grec), et dénote ici un zèle et un amour très vifs.

SECTION II. — HISTOIRE DE LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. XXII, 1 — XXIII, 56.

Le récit de saint Luc a, dans ces deux chapitres, des particularités considérables, consistant soit en détails nouveaux, soit en omissions.

§ I. — *Lentente des hiérarques et de Judas contre Jésus; les deux cènes.* XXII, 1-38.

1° L'horrible marché de Judas. XXII, 1-6.

CHAP. XXII. — 1-2. Introduction : les chefs du peuple cherchent le moyen de faire mourir Jésus au plus vite. Comp. Matth. xxvi, 1-5 (voyez le commentaire); Marc. xiv, 1-2. La narration de saint Luc est la plus complète des trois. — *Appropinquabat...* Date générale, assez

vague. D'après les passages parallèles, c'était juste deux jours avant la Pâque. — *Dies... azymorum*. Dans le grec : la fête des azymes. Saint Luc ajoute pour ses lecteurs païens : *qui dicitur Pascha*. Les deux noms étaient synonymes; mais les nouveaux chrétiens connaissent davantage le second. — *Quærebant... quomodo...* (vers. 2). Comme dans le second évangile. — *Timebant vero...* Saint Luc se borne à constater le fait; les deux autres synoptiques plaacent l'aveu de cette crainte sur les lèvres des hiérarques eux-mêmes.

3-6. Judas propose aux membres du sanhédrin de leur livrer son Maître. Comp. Matth. xxvi, 14-16 (voyez le commentaire); Marc. xiv, 10-11. Saint Luc omet l'onction de Marie, sœur de Lazare, racontée par les deux autres synoptiques entre cet épisode et le précédent. — *Intravit... Satanas...* Trait spécial, d'une grande vigueur, destiné à mettre en relief la noirceur de l'acte du traître. Cf. Joan. xiii, 2, 27. C'est Judas lui-même qui ouvrit l'entrée de son âme à Satan, et il conserva sa pleine liberté. — *Magistratibus* (vers. 4). C'étaient des officiers militaires, d'après le grec (στρατηγῶν); non toutefois des officiers romains, mais les lévites chargés de la police du temple. Cf. vers. 52; Act. iv, 2, etc. — *Quemadmodum...* (vers. 5). C'était précisément ce point qui embarrassait les ennemis de Jésus; de là leur joie : *gavisi sunt...* Trait commun à

7. Cependant arriva le jour des Azymes, où il fallait immoler la pâque.

8. Et Jésus envoya Pierre et Jean, en disant : Allez, et préparez-nous la pâque, afin que nous la mangions.

9. Ils lui dirent : Où voulez-vous que nous la préparions ?

10. Il leur répondit : Voici, lorsque vous entrerez dans la ville, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau ; suivez-le dans la maison où il entrera,

11. et vous direz au père de famille de cette maison : Le Maître te dit : Où est la salle où je pourrai manger la pâque avec mes disciples ?

12. Et il vous montrera une grande chambre haute, meublée ; et là, faites les préparatifs.

13. S'en allant donc, ils trouvèrent comme il leur avait dit, et ils préparèrent la pâque.

14. Quand l'heure fut venue, il se mit à table, et les douze apôtres avec lui.

15. Et il leur dit : J'ai désiré d'un grand désir de manger cette pâque avec vous, avant de souffrir.

7. Venit autem dies Azymorum, in qua necesse erat occidi pascha.

8. Et misit Petrum et Joannem, dicens : Euntes parate nobis pascha, ut manducemus.

9. At illi dixerunt : Ubi vis paremus ?

10. Et dixit ad eos : Ecce introeuntibus vobis in civitatem, occurret vobis homo quidam amphoram aquæ portans ; sequimini eum in domum in quam intrat,

11. et dicetis patrifamilias domus : Dicit tibi Magister : Ubi est diversorium ubi pascha cum discipulis meis manducem ?

12. Et ipse ostendet vobis cœnaculum magnum stratum ; et ibi parate.

13. Euntes autem invenerunt sicut dixit illis, et paraverunt pascha.

14. Et cum facta esset hora, discubuit, et duodecim apostoli cum eo.

15. Et ait illis : Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum, antequam patiar.

notre auteur et à saint Marc. — *Spondit* (vers. 6). C.-à-d. que Judas s'engagea à livrer prochainement Jésus aux hiérarques. Détail spécial. — *Sine turbis* : à un moment où Notre-Seigneur serait seul avec ses disciples, loin de la foule qui pourrait le défendre. Autre trait nouveau. Cf. vers. 2^b.

2^a Jésus célèbre la cène pascale avec les Douze. XXII, 7-38.

7-13. Les préparatifs du repas. Comp. Matth.



Égyptiens portant des amphores.
(Peinture de tombeau.)

XXVI, 17-19 (voyez les notes) ; Marc. XIV, 12-16. A part quelques traits qui lui sont propres, le

récit de saint Luc suit de très près celui du second évangile. — *Et misit...* (vers. 8). Détail nouveau. Ce fut donc Jésus qui prit l'initiative. La réponse des apôtres est citée dans les mêmes termes par les trois narrations : *Ubi vis...* (vers. 9). Saint Luc nomme seul les deux disciples chargés des préparatifs du festin : *Petrum et Joannem*. — Le détail très précis *introeuntibus vobis* (vers. 10) lui est également propre.

14-20. Célébration de la pâque légale et institution de la sainte Eucharistie. Comp. Matth. XXVI, 20, 26-29 (voyez le commentaire) ; Marc. XIV, 17, 22-25. La narration de saint Luc présente plusieurs particularités importantes. — *Facta... hora*. Les deux autres narrateurs emploient une expression plus précise : Le soir étant venu. Le festin pascal ne commençait qu'après le coucher du soleil. — *Et ait...* Ces paroles (vers. 15-16), qui servirent d'introduction solennelle à la cène eucharistique, ne nous ont été conservées que par saint Luc. — *Desiderio desideravi* est un hébraïsme : J'ai ardemment désiré. Le pronom *hoc* est fortement accentué : cette Pâque entre toutes les autres. En effet, c'était la dernière pour Jésus (*antequam patiar*), et surtout il tardait à son cœur d'instituer la sainte Eucharistie et de donner à l'Église ce gage permanent de son amour. — *Dico enim...* (vers. 16). Il insiste sur l'idée de son prochain départ. Par les mots *donec impleatur...*, il désigne le ciel, où la Pâque juive et beaucoup d'autres fêtes symboliques seront remplacées par la complète réalité. — *Et accepto...* (vers. 17). Dans le grec : δεξά-

16. Dico enim vobis, quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei.

17. Et accepto calice, gratias egit, et dixit : Accipite, et dividite inter vos.

18. Dico enim vobis quod non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat.

19. Et accepto pane, gratias egit, et fregit, et dedit eis, dicens : Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur; hoc facite in meam commemorationem.

20. Similiter et calicem, postquam coenavit, dicens : Hic est calix novum testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur.

21. Verumtamen ecce manus tradentis me mecum est in mensa.

22. Et quidem Filius hominis, secundum quod definitum est, vadit; verumtamen vae homini illi per quem tradetur!

23. Et ipsi coeperunt querere inter se, quis esset ex eis qui hoc facturus esset.

16. Car, je vous le dis, désormais je ne la mangerai plus, jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu.

17. Et ayant pris le calice, il rendit grâces, et dit : Prenez, et partagez entre vous.

18. Car, je vous le dis, je ne boirai plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce que le règne de Dieu soit arrivé.

19. Puis, ayant pris du pain, il rendit grâces, le rompit, et le leur donna, en disant : Ceci est mon corps, qui est donné pour vous; faites ceci en mémoire de moi.

20. Il prit de même le calice, après qu'il eut soupé, en disant : Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang, qui sera répandu pour vous.

21. Cependant, voici que la main de celui qui me trahit est avec moi à cette table.

22. Quant au Fils de l'homme, il s'en va, selon ce qui a été déterminé; mais malheur à l'homme par qui il sera trahi!

23. Et ils commencèrent à se demander mutuellement quel était celui d'entre eux qui ferait cela.

μενος, ayant reçu. On présenta donc la coupe à Jésus. Au vers. 19, λαβών, ayant pris. Cette mention du calice avant la consécration du pain est propre à notre évangéliste. S'il s'agit du calice eucharistique, il faudra dire que les détails contenus dans les vers. 17 et 18 sont placés ici d'une manière anticipée. Sinon, saint Luc aura voulu parler de la première coupe qu'on faisait circuler au commencement de la cène pascale. — *Dividite*... L'équivalent des mots « Buvez-en tous » des deux autres récits. — *Donec... veniat*. Aux passages parallèles : Jusqu'à ce, que l'en boive de nouveau avec vous dans le royaume de Dieu. — *Hoc est... quod...* Pour les paroles de la consécration du pain et du vin, la rédaction de saint Luc diffère un peu de celles de saint Matth. et de saint Marc; mais elle se rapproche d'une façon remarquable du récit que saint Paul nous a laissé, I Cor. xi, 23-25, de l'institution de l'Eucharistie. Et il n'y a rien de surprenant à cela, puisque l'auteur du troisième évangile était le disciple intime et le compagnon fidèle du grand apôtre. Ils sont seuls à mentionner la proposition *quod pro vobis datur*, qui équivaut, pour le pain consacré, aux mots *qui pro vobis fundetur* du vers. 20. L'importante recommandation *hoc facite in...* n'est également citée que par eux (saint Paul la répète après la consécration de la coupe). Elle enjoignait aux apôtres et à leurs successeurs de réitérer, dans toutes ses circonstances, l'acte alors accompli par Notre-Seigneur Jésus-Christ; elle fondait par conséquent le saint sacrifice de la messe et le sacrement

de l'ordre. — *Hic est calix novum...* (vers. 20). Cette formule ne diffère pas essentiellement de celle qu'emploient saint Matth. et saint Marc. Tertullien, *adv. Marc.*, iv, 10, en détermine fort bien le sens : « Testamentum sanguine meo obsignatum. »

21-23. Dénonciation du traître. Comp. Matth. xxvi, 21-25 (voyez le commentaire); Marc. xiv, 18-21; Joan. xiii, 18-30. Saint Luc se contente ici d'un simple sommaire. En outre, d'après le sentiment le plus probable, il intervertit l'ordre des faits; car c'est plutôt au début de la cène légale et avant d'instituer la sainte Eucharistie que Jésus dénonça le crime de Judas, comme le disent les deux premiers synoptiques. Les exégètes se sont souvent posé la question suivante, en comparant entre eux les quatre évangiles : Le traître a-t-il communiqué avec les autres apôtres ? Dans l'antiquité, on répondait d'ordinaire affirmativement, bien qu'un certain nombre d'interprètes fussent d'un avis contraire; de nos jours, la réponse est plus communément négative. Voyez Knabenbauer, *h. l.*; nos *Essais d'exégèse*, Lyon, 1884, p. 311-326; Friedlieb, *Archéologie de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, ouvrage adapté en français par F. Martin, Paris, 1897, p. 232-238. — *Et quidem...* (vers. 22). Comme dans saint Matthieu et saint Marc, à part l'emploi de la formule *sicut definitum est* (κατὰ τὸ ὁρισμένον), au lieu de « sicut scriptum est », et l'omission par saint Luc des mots « bonum erat ei si non... ». — *Coeperunt querere...* (vers. 23). Ce trait, propre à saint

24. Il s'éleva aussi parmi eux une contestation, pour savoir lequel d'entre eux devait être estimé le plus grand.

25. Mais il leur dit : Les rois des nations leur commandent en maîtres, et ceux qui ont l'autorité sur elles sont appelés leurs bienfaiteurs.

26. Qu'il n'en soit pas ainsi de vous ; mais que celui qui est le plus grand parmi vous devienne le plus petit ; et celui qui gouverne, comme celui qui sert.

27. Car lequel est le plus grand ? celui qui est à table, ou celui qui sert ? N'est-ce pas celui qui est à table ? Moi, cependant, je suis au milieu de vous comme celui qui sert.

28. Vous, vous êtes demeurés avec moi dans mes tentations ;

29. et moi, je vous prépare le royaume, comme mon Père me l'a préparé,

30. afin que vous mangiez et buviez à ma table dans mon royaume, et que vous soyez assis sur des trônes, jugeant les douze tribus d'Israël.

31. Le Seigneur dit encore : Simon, Simon, voici que Satan vous a réclamés, pour vous cribler comme le froment ;

24. Facta est autem et contentio inter eos, quis eorum videretur esse major.

25. Dixit autem eis : Reges gentium dominantur eorum, et qui potestatem habent super eos benefici vocantur.

26. Vos autem non sic ; sed qui major est in vobis, fiat sicut minor ; et qui præcessor est, sicut ministrator.

27. Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat ? nonne qui recumbit ? Ego autem in medio vestrum sum sicut qui ministrat.

28. Vos autem estis qui permansistis mecum in tentationibus meis ;

29. et ego dispono vobis, sicut dispono mihi Pater meus, regnum,

30. ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo, et sedeat super thronos, judicantes duodecim tribus Israel.

31. Ait autem Dominus : Simon, Simon, ecce Satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum ;

Luc, n'exclut pas les questions adressées directement à Jésus par les disciples d'après les deux premiers synoptiques.

24-30. Petite querelle d'ambition entre les Douze et grave leçon que leur donna le divin Maître. Notre auteur a seul cet épisode ; mais des discussions de ce genre avaient déjà éclaté plus d'une fois parmi les apôtres. Cf. ix, 46-48 ; xviii, 1-5 et xx, 24-28 ; Marc. ix, 33-37 et x, 41-45, etc. — *Contentio... quis major...* Étrange lutte, surtout en un tel moment. Il est vrai qu'on suppose assez généralement que saint Luc ne l'a point signalée à sa place régulière, et qu'elle avait eu lieu immédiatement avant la cène légale, à l'occasion du placement à table. — *Reges gentium...* Les vers. 25 et 26 reproduisent en partie une instruction semblable que les apôtres avaient reçue de Jésus quelques jours auparavant, dans une circonstance analogue à celle-ci. Cf. Matth. xx, 25-26 (voyez les notes). — *Benefici*. Dans le grec : bienfaiteurs (εὐεργεταί). Expression propre au troisième évangile. Nous savons, en effet, par l'histoire de ces temps, que plusieurs princes prirent le titre d'Évergètes. — *Minor* (vers. 26). Dans le grec : νεώτερος ; littéral, « junior », dans le sens de dernier. — *Præcessor*. C.-à-d., le chef (ἡγουμένος). — *Qui ministrat* (vers. 27). C.-à-d., celui qui sert à table, comme il résulte des mots qui *recumbit*. — *Vos autem...* (vers. 28). A partir d'ici jusqu'à la fin du vers. 30, presque tout est propre à saint Luc. Les mots *permansistis mecum...* renferment un éloge très délicat

pour les apôtres, qui, en réalité, s'étaient conduits à l'égard de leur Maître comme des serviteurs dévoués et fidèles. — *In tentationibus...* Jésus nomme ainsi les épreuves multiples qu'il avait subies pendant sa vie publique. — *Et ego dispono* (vers. 29)... Magnifique récompense réservée par lui à ses apôtres : ils auront part à son royaume éternel. — *Ut edatis... in regno...* C'est la même figure qu'aux vers. 16 et 18. Cf. xiii, 29, etc. La suivante, et *sedeat super...*, représente de hauts pouvoirs, une glorieuse dignité, de même que celle-là marquait une profonde joie. Nous la trouvons aussi dans saint Matthieu, xix, 18 (voyez les notes).

31-34. Jésus prédit le reniement du prince des apôtres. Comp. Matth. xxvi, 30-35 ; Marc. xiv, 26-31 ; Joan. xiii, 36-38. La narration de saint Luc a une forme tellement spéciale, qu'elle semble, de prime abord, ne pas se rapporter tout à fait au même incident que celle des deux autres synoptiques. En outre, d'après notre évangéliste comme d'après saint Jean, cette prédiction de Notre-Seigneur aurait été faite dans le cénacle, et non sur le chemin de Gethsémani, ainsi que le disent saint Matthieu et saint Marc. Jésus aurait-il prophétisé deux fois de suite la chute morale de saint Pierre ? Cela n'est pas impossible en soi. S'il s'agit d'un seul et même épisode, il y aura eu, d'un côté ou de l'autre, un léger déplacement chronologique du fait. Le contenu des vers. 31 et 32 est entièrement propre à saint Luc. — Il y a beaucoup de solennité dans la répétition *Simon, Simon*, destinée à

32. ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua; et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.

33. Qui dixit ei : Domine, tecum paratus sum et in carcerem et in mortem ire.

34. At ille dixit : Dico tibi, Petre, non cantabit hodie gallus, donec ter abneges nosse me. Et dixit eis :

35. Quando misi vos sine sacco, et pera, et calceamentis, numquid aliquid defuit vobis ?

36. At illi dixerunt : Nihil. Dixit ergo eis : Sed nunc, qui habet sacculum, tollat, similiter et peram ; et qui non habet,

32. mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; et toi, lorsque tu seras converti, affermis tes frères.

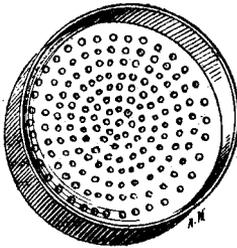
33. Pierre lui dit : Seigneur, je suis prêt à aller, avec vous, et en prison et à la mort.

34. Mais Jésus dit : Pierre, je te le dis, le coq ne chantera pas aujourd'hui, que tu n'aies nié trois fois que tu me connais. Et il leur dit :

35. Lorsque je vous ai envoyés sans sac, sans bourse et sans chaussures, vous a-t-il manqué quelque chose ?

36. Ils répondirent : Rien. Il ajouta : Mais maintenant, que celui qui a un sac le prenne, et une bourse également ; et

attirer l'attention de l'apôtre sur le grave avertissement qui suit : *ecce Satanas...* Le verbe *expetivit* est particulièrement expressif, dans le grec surtout (ἐξήγησατο), où il paraît signifier : Satan vous a obtenus par l'insistance de



Crible romain.
(Bas-relief de la colonne Trajane.)

ses demandes ; c.-à-d., a obtenu de Dieu la permission de vous tenter. Cf. Job, I, 12 et II, 6. Vos : le collège apostolique tout entier. — *Ut cribrares...* Image empruntée au vannage du blé : agiter et troubler moralement. — *Ego autem...* (vers. 32). Jésus oppose majestueusement sa conduite à celle de Satan : lui aussi, il a demandé, il a prié, afin d'obtenir du secours pour ses amis menacés. — *Pro te*. Ce pronom est assurément très remarquable, surtout après l'emploi du pluriel dans la phrase précédente, « *expetivit vos* ». Il suppose de la façon la plus évidente que, dans la pensée de Notre-Seigneur, Pierre était le chef des apôtres, le chef de la future Église ; chef dont la chute, si elle était grave et durable, pouvait entraîner celle de tous et compromettre l'œuvre du Christ. — Objet de la prière de Jésus : *ui non deficiat* (ἐκλήθη) *fidēs...* En réalité, la foi de Pierre n'a pas cessé un seul instant d'exister. Au moment même où il reniait si tristement son Maître, elle remplissait son âme ; seulement, il n'eut pas le courage de la confesser. En outre, cette défec-

tion ne fut que passagère. — Le participe *conversus* serait, d'après quelques interprètes, un simple hébraïsme : Et toi, à ton tour, de ton côté... Cette traduction nous paraît inexacte, car c'est un acte spécial qui est recommandé ici à saint Pierre : T'étant tourné, c.-à-d., étant revenu de ton erreur momentanée, t'étant converti, confirme tes frères (les apôtres) dans la foi ; rends-les fermés et inébranlables par ton enseignement et par tes exemples. Sur les conclusions dogmatiques de ce texte, c.-à-d., la primauté de saint Pierre, son infallibilité doctrinale, et les privilèges identiques des papes, ses successeurs, voyez Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*, LXX^e et LXXII^e jours, et les théologiens dans le traité « de Ecclesia ». — *Tecum paratus...* (vers. 33). Chaude protestation de fidélité ; mais protestation présomptueuse, comme le montrent davantage les récits de saint Matthieu et de saint Marc : aussi Jésus y répond-il par la prédiction du triple reniement de l'apôtre (vers. 34).

35-38. Le Sauveur avertit ses disciples des dangers de tout genre auxquels ils seront exposés dans l'exercice de leur ministère. Passage propre à saint Luc. — *Quando misi...* Souvenir rétrospectif, qui rappelait aux Douze leurs premiers travaux apostoliques. Cf. IX, 3 ; X, 4, etc. — *Nihil* (vers. 36). Rien ne leur avait manqué alors, parce qu'on témoignait généralement une vive sympathie aux envoyés de Jésus, encore si populaire. — *Sed nunc*. Bientôt tout va changer sous ce rapport ; ils se trouveront partout en



Sac et monceaux d'argent.
(Peinture de Pompéi.)

pays ennemi, et ils auront besoin de toutes leurs ressources personnelles, s'ils ne veulent pas mourir de faim. — *Emat gladium* : pour se défendre. Non que Jésus engage ses apôtres

que celui qui n'en a point vende sa tunique, et achète une épée.

37. Car, je vous le dis, il faut encore que cette parole qui est écrite s'accomplisse en moi : Il a été mis au rang des scélérats. En effet, ce qui me concerne touche à sa fin.

38. Et ils dirent : Seigneur, voici deux épées. Et il leur dit : Cela suffit.

39. Et étant sorti, il alla, selon sa

vendat tunicam suam, et emat gladium.

37. Dico enim vobis, quoniam adhuc hoc quod scriptum est, oportet impleri in me : Et cum iniquis deputatus est. Etenim ea quæ sunt de me finem habent.

38. At illi dixerunt : Domine, ecce duo gladii hic. At ille dixit eis : Satis est.

39. Et egressus ibat secundum consue-

à repousser la violence par la violence; il les prévient, dans un langage figuré, qu'ils seront en butte à toute sorte d'inimitiés et de périls.

— *Adhuc hoc...* (vers. 37.)

La citation est empruntée au grand oracle d'Isaïe relatif à la passion du Christ, et elle annonce que le Messie mourra comme un criminel. Cf. Is. LIII, 12. — *Finem habent*. Par conséquent : Ma vie est arrivée à son terme, je vais mourir. Le sens n'est pas, comme on l'a parfois pensé : Ce qui a été écrit à mon sujet doit s'accomplir. — *Duo gladii* (verset 38). Le Maître avait parlé du glaive en termes métaphoriques; les disciples prirent son langage à la lettre. Il est possible qu'ils eussent apporté ces glaives de Galilée, Jésus leur ayant très souvent parlé des périls qui l'attendaient à Jérusalem. — *Satis est*. C.-à-d. : Assez parlé sur ce point. Moins bien, selon d'autres : Deux glaives suffiront.

§ II. — *Gethsémani* : Jésus est conduit devant le sanhédrin, jugé et condamné à mort. XXII, 39-71.

1° L'agonie du Fils de l'homme à Gethsémani. XXII, 39-46.

Comp. Matth. xxvi, 36-46 (voyez le commentaire); Marc. xiv, 32-42; Joan. xviii, 1. Si saint Luc abrège le début de ce douloureux épisode, et ne distingue pas nettement ensuite, comme les deux autres synoptiques, les trois phases distinctes de l'agonie, il est seul, en revanche, à signaler l'apparition de l'ange et la sueur de sang, incidents qui mettent tout particulièrement en relief les souffrances de Jésus à Gethsémani.

39-40. Introduction. — *Secundum consuetudinem*. Trait commun à notre auteur et à saint Jean. Il nous aide à comprendre comment Judas put si



Olivier de Gethsémani. (D'après une photographie.)

aisément trouver Jésus. Cf. xxi, 37; Joan. xviii, 2. — *Ad locum...* (vers. 40). Très vague mention du théâtre de l'agonie. C'était au mont des Oliviers, d'après le vers. 39°. — *Orate, ne...* D'après saint Matthieu et saint Marc, cette recommandation fut adressée, durant le cours de l'agonie, aux

itudinem in montem Olivarum; secuti sunt autem illum et discipuli.

40. Et cum pervenisset ad locum, dixit illis : Orate ne intretis in tentationem.

41. Et ipse avulsus est ab eis quantum jactus est lapidis; et positus genibus orabat,

42. dicens : Pater, si vis, transfer calicem istum a me; verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat.

43. Apparuit autem illi angelus de caelo, confortans eum. Et factus in agonia, prolixius orabat.

44. Et factus est sudor ejus sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram.

45. Et cum surrexisset ab oratione, et venisset ad discipulos suos, invenit eos dormientes præ tristitia.

46. Et ait illis : Quid dormitis ? Surgite, orate, ne intretis in tentationem.

47. Adhuc eo loquente, ecce turba; et qui vocabatur Judas, unus de duodecim,

coutume, à la montagne des Oliviers, et ses disciples le suivirent.

40. Lorsqu'il fut arrivé dans ce lieu, il leur dit : Priez, afin que vous ne succombiez pas à la tentation.

41. Puis il s'éloigna d'eux à la distance d'un jet de pierre; et s'étant mis à genoux, il pria,

42. en disant : Père, si vous le voulez, éloignez ce calice de moi; cependant, que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la vôtre.

43. Alors un ange lui apparut du ciel, pour le fortifier. Et étant tombé en agonie, il pria plus instamment.

44. Et sa sueur devint comme des gouttes de sang qui coulait jusqu'à terre.

45. S'étant levé après sa prière, il vint à ses disciples, et il les trouva endormis de tristesse.

46. Et il leur dit : Pourquoi dormez-vous ? Levez-vous et priez, afin que vous ne succombiez pas à la tentation.

47. Comme il parlait encore, voici qu'une troupe parut, et celui qui s'ap-

trois disciples intimes que le Sauveur avait emmenés avec lui dans l'intérieur du jardin.

41-44. La lutte et la victoire. — *Avulsus est* (ἀκροπαθή). Locution propre à saint Luc; elle indique que Jésus dut faire un violent effort pour aller au-devant de la souffrance. — *Quantum jactus...* Ce trait est beaucoup plus précis que le « pusillum » des deux autres narrations. — *Positis genibus*. Notre-Seigneur commença par se mettre à genoux; puis, comme le disent saint Matthieu et saint Marc, il s'étendit ensuite la face contre terre, dans l'intensité de sa prière. — *Si vis, transfer...* (vers. 42). Telle paraît être la meilleure leçon. Quelques manuscrits grecs ont cette variante : « Si tu veux éloigner... » et la phrase reste inachevée. — *Apparuit...* (vers. 43). Réponse de Dieu à la prière de Jésus. Le mot ὄψθη, « visus est », montre que l'ange apparut visiblement. — *In agonia*. Expression très énergique, calquée sur le grec, et désignant une lutte extrême. — *Prolixius* (ἐκτενέστερος, avec plus d'intensité, de ferveur) *orabat*. Ce fut là le résultat de la consolation apportée par l'ange à l'âme du Fils de l'homme. — *Et factus est...* (vers. 44). Cet autre détail manifeste à quel point la volonté humaine de Notre-Seigneur Jésus-Christ eut à se faire violence, pour se résoudre à vider jusqu'à la lie le calice amer qui lui était présenté. Les médecins donnent au phénomène en question le nom de « Diapedesis », et l'histoire en présente maint exemple. Voyez nos *Essais d'exégèse*, Lyon, 1884, p. 123-126; la *Revue Thomiste*, numéro de janvier 1899; Calmet, *Dissertation sur la sueur de sang*, etc. — *Decurrentis...* D'après la meilleure

leçon du texte original, il faudrait « decurrentes » (scil., guttæ). — Une grosse question de critique a été soulevée à propos de ces intéressants versets 43 et 44, parce qu'ils manquent dans un certain nombre de manuscrits grecs, dans quelques versions et dans quelques Pères. Mais, d'une part, on les trouve dans presque tous les anciens témoins; de l'autre, on ne conçoit pas comment ils auraient été inventés par les copistes, tandis qu'on se rend fort bien compte de leur suppression par des hérétiques ou des ignorants, qui ne pouvaient concilier avec la divinité de Jésus-Christ les deux faits racontés. Voyez nos *Essais d'exégèse*, p. 102-106. Il est bon de rappeler que nous devons ces deux particularités à saint Luc, qui, en sa qualité de médecin, prenait un intérêt spécial à ce qui regardait la nature humaine de Jésus.

45-46. Conclusion. Simple sommaire, comme pour le début de l'agonie. — *Dormientes præ tristitia*. Trait propre à notre auteur sous cette forme. C'est un fait d'expérience que la tristesse porte au sommeil. — *Orate, me...* D'après saint Luc, l'agonie de Gethsémani se serait terminée comme elle avait commencé. Comp. le verset 40^b.

2^o Jésus est arrêté par les Juifs. XXII, 47-53.

Comp. Matth. xxvi, 47-56 (voyez les notes); Marc. xiv, 43-52; Joan. xviii, 2-11. Ici encore, saint Luc condense d'une manière assez notable.

47-48. Judas accomplit son œuvre de trahison. — Les mots *adhuc eo loquente* ouvrent ce nouvel épisode dans les trois synoptiques. — *Oculatus est*. Saint Luc omet de dire que cet

pelait Judas, l'un des douze, marchait devant elle; et il s'approcha de Jésus pour le baiser.

48. Jésus lui dit : Judas, tu trahis le Fils de l'homme par un baiser ?

49. Ceux qui étaient autour de lui, voyant ce qui allait arriver, lui dirent : Seigneur, frapperons-nous de l'épée ?

50. Et l'un d'eux frappa le serviteur du grand prêtre, et lui coupa l'oreille droite.

51. Mais Jésus, prenant la parole, dit : Restez-en là. Et ayant touché l'oreille de cet homme, il le guérit.

52. Puis Jésus dit à ceux qui étaient venus vers lui, princes des prêtres, magistrats du temple, et anciens : Vous êtes sortis avec des épées et des bâtons, comme contre un brigand.

53. Quand j'étais tous les jours avec vous dans le temple vous n'avez pas étendu les mains sur moi; mais c'est ici votre heure, et la puissance des ténébres.

54. Se saisissant alors de lui, ils l'emmenèrent dans la maison du grand prêtre; et Pierre suivait de loin.

55. Or, ayant allumé du feu au milieu de la cour, ils s'assirent autour; et Pierre était au milieu d'eux.

56. Une servante, qui le vit assis devant le feu, le fixa attentivement, et dit : Celui-ci était aussi avec lui.

antecedebat eos; et appropinquavit Jesu ut oscularetur eum.

48. Jesus autem dixit illi : Juda, osculo Filium hominis tradis ?

49. Videntes autem hi, qui circa ipsum erant, quod futurum erat, dixerunt ei : Domine, si percutimus in gladio ?

50. Et percussit unus ex illis servum principis sacerdotum, et amputavit auriculam ejus dexteram.

51. Respondens autem Jesus, ait : Sinite usque huc. Et cum tetigisset auriculam ejus, sanavit eum.

52. Dixit autem Jesus ad eos qui venerant ad se principes sacerdotum, et magistratus templi, et seniores : Quasi ad latronem existis cum gladiis et fustibus.

53. Cum quotidie vobiscum fuerim in templo, non extendisti manus in me; sed hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum.

54. Comprehendentes autem eum, duxerunt ad domum principis sacerdotum; Petrus vero sequebatur a longe.

55. Accenso autem igne in medio atrii, et circumsedentibus illis, erat Petrus in medio eorum.

56. Quem cum vidisset ancilla quædam sedentem ad lumen, et eum fuisset intuita, dixit : Et hic cum illo erat.

infâme baiser était un signal convenu entre Judas et les agents qui devaient arrêter Notre-Seigneur. — Le trait *antecedebat eos* et la réponse de Jésus, *Juda, osculo...* (vers. 48), sont des particularités du troisième évangile.

49-51. Vaine tentative des apôtres pour sauver leur Maître. — *Si percutimus...?* Cette question des disciples, car ce sont eux qui sont désignés par la formule *qui circa...*, n'est pas mentionnée par les autres narrateurs. — *Dexteram* (vers. 50) est un trait commun à saint Luc et à saint Jean. — *Sinite usque huc* (vers. 51). D'après le sentiment le plus probable, cette parole, propre à notre auteur, fut adressée aux disciples, et signifie : Cela suffit; ne me défendez pas davantage par la violence. D'autres pensent qu'elle concernait les Juifs, et qu'elle voulait dire : Laissez-moi en liberté jusqu'à ce que j'aie guéri cet homme, etc. — *Cum tetigisset...* L'évangéliste médecin a seul noté cette guérison.

52-53. Jésus proteste énergiquement contre le mode de son arrestation. — *Ad... principes...*, etc. Trait spécial, d'une certaine importance. Plusieurs membres du sanhédrin et quelques capitaines des lévites (*magistratus templi*) étaient venus aussi à Gethsémani, pour suivre les détails d'une opération qui les intéressait au plus haut point. — La réflexion *sed*

hæc est... (vers. 53) ne se trouve aussi que dans la rédaction de saint Luc. Elle contient la véritable explication de la conduite des ennemis de Jésus : leur heure, c'est la nuit, parce qu'ils sont lâches; leur puissance est une puissance des ténébres, parce qu'ils sont mauvais moralement et les dignes organes de celui qui est appelé le prince des ténébres. Cf. Col. 1, 13; Eph. vi, 12.

3° Le renement de saint Pierre. XXII, 54-62. Comp. Matth. xxvi, 57-58, 69-75 (voyez le commentaire); Marc. xiv, 53-54, 68-72; Joan. xviii, 18-18, 26-27. Les deux premiers synoptiques placent cet incident après la séance de nuit du sanhédrin; saint Luc, qui omet cette séance, le raconte immédiatement après l'arrestation de Notre-Seigneur.

54. Jésus est arrêté et conduit chez Caïphe. — *Domum* est un trait spécial; mais les autres narrations le supposent.

55-60. La triple dénégation. Saint Luc la présente sous une forme légèrement adoucie, car il ne mentionne pas les serments et les anathèmes de saint Pierre. — *Accenso...*, *circumsedentibus...*, *erat...* (vers. 55). Petit tableau fort bien tracé. Cf. Marc. xiv, 54. — *Vidisset...* *et...* *intuita* (vers. 56). Même précision que dans saint Marc : la servante vit d'abord Pierre d'une

57. At ille negavit eum, dicens : Mulier, non novi illum.

58. Et post pusillum, alius videns eum, dixit : Et tu de illis es. Petrus vero ait : O homo, non sum.

59. Et intervallo facto quasi horæ unius, alius quidam affirmabat, dicens : Vere et hic cum illo erat ; nam et Galilæus est.

60. Et ait Petrus : Homo, nescio quid dicis. Et continuo, adhuc illo loquente, cantavit gallus.

61. Et conversus Dominus respexit Petrum. Et recordatus est Petrus verbi Domini, sicut dixerat : Quia priusquam gallus cantet, ter me negabis.

62. Et egressus foras, Petrus flevit amare.

63. Et yiri qui tenebant illum, illudebant ei, cœdentes.

64. Et velaverunt eum, et percutiebant faciem ejus ; et interrogabant eum, dicentes : Prophetiza, quis est qui te percussit ?

65. Et alia multa blasphemantes dicebant in eum.

66. Et ut factus est dies, convenerunt seniores plebis, et principes sacerdotum,

57. Mais il renia Jésus, en disant : Femme, je ne le connais pas.

58. Un peu après, un autre, le voyant, dit : Toi aussi, tu es de ces gens-là. Mais Pierre dit : O homme, je n'en suis pas.

59. Et environ une heure plus tard, un autre affirmait la même chose, en disant : Certainement cet homme était aussi avec lui ; car il est Galiléen.

60. Et Pierre dit : Homme, je ne sais pas ce que tu dis. Et aussitôt, comme il parlait encore, le coq chanta.

61. Et le Seigneur, se retournant, regarda Pierre. Et Pierre se souvint de la parole que le Seigneur avait dite : Avant que le coq chante, tu me renieras trois fois.

62. Et Pierre, étant sorti dehors, pleura amèrement.

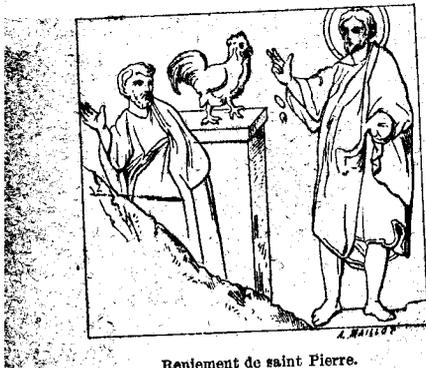
63. Ceux qui tenaient Jésus se moquaient de lui, en le frappant.

64. Et ils lui voilèrent la face, et ils le frappaient au visage ; et ils l'interrogeaient, en disant : Prophétise, qui est-ce qui t'a frappé ?

65. Et ils proféraient contre lui beaucoup d'autres blasphèmes.

66. Lorsqu'il fit jour, les anciens du peuple, les princes des prêtres et les

manière générale ; puis, l'ayant remarqué, elle le regarda de plus près. — *Et hic cum...* D'après le premier et le second évangile, c'est à l'apôtre lui-même que cette observation fut faite. — L'apostrophe *mulier* (vers. 57) ne se



Rentement de saint Pierre.
(Fresque ancienne.)

trouve que dans le récit de saint Luc ; de même le détail chronologique *post pusillum* (vers. 58). — *Alius*. Une servante, d'après les autres synoptiques ; plusieurs des serviteurs et agents du

sanhédrin, d'après saint Jean. Le tout fut vrai, ce rentement s'étant composé de plusieurs petites scènes distinctes. — *De illis* : de la société des disciples de Jésus. — *Intervallo... horæ* (vers. 59). Cet autre détail chronologique a été également omis par les autres évangélistes.

61-62. Repentir de Pierre. — *Et conversus...* Particularité des plus touchantes de saint Luc. Jésus, à cet instant même, passait vraisemblablement dans la cour, la première séance du sanhédrin venant de prendre fin, et son regard rencontra celui de l'apôtre infidèle. On comprend la réaction qui se produisit alors tout à coup dans l'âme de Pierre, que le chant du coq venait d'ailleurs de ramener à la situation.

4^e Jésus est indignement outragé par les valets du sanhédrin. XXII, 63-65.

63-65. Comp. Matth. xxvi, 67-68 ; Marc. xiv, 65. — *Viri qui...* Les « ministri », comme les nomme saint Marc. D'après le même évangéliste, plusieurs des hiérarques ne craignirent point de prendre part à ces insultes inhumaines. — *Illudebant*. Expression générale, qui est ensuite développée. Notre narrateur est seul à résumer l'horrible scène par les mots si expressifs *alia multa...* (vers. 65).

5^e Jésus comparait devant le sanhédrin. XXII, 66-71.

66-71. Cette séance du matin (*ut factus... dies*) n'est mentionnée qu'en passant par saint Matthieu, xxvii, 1, et par saint Marc, xv, 1^a.

scribes s'assemblèrent; et l'ayant fait venir dans leur conseil, ils dirent : Si tu es le Christ, dis-le-nous.

67. Il leur répondit : Si je vous le dis, vous ne me croirez pas ;

68. et si je vous interroge, vous ne me répondrez pas, et vous ne me relâcherez pas.

69. Mais désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu.

70. Alors tous dirent : Tu es donc le Fils de Dieu ? Il répondit : Vous le dites, je le suis.

71. Et ils dirent : Qu'avons-nous encore besoin de témoignage ? Nous l'avons entendu nous-mêmes de sa bouche.

et scribæ, et duxerunt illum in concilium suum, dicentes : Si tu es Christus, dic nobis.

67. Et ait illis : Si vobis dixero, non credetis mihi ;

68. si autem et interrogavero, non respondebitis mihi, neque dimittetis.

69. Ex hoc autem erit Filius hominis sedens a dextris virtutis Dei.

70. Dixerunt autem omnes : Tu ergo es Filius Dei ? Qui ait : Vos dicitis, quia ego sum.

71. At illi dixerunt : Quid adhuc desideramus testimonium ? ipsi enim audivimus de ore ejus.

CHAPITRE XXIII

1. Et, s'étant tous levés, ils le conduisirent à Pilate.

2. Et ils commencèrent à l'accuser, en disant : Nous avons trouvé cet homme pervertissant notre nation, empêchant de payer le tribut à César, et se disant le Christ-roi.

3. Pilate l'interrogea, en disant : Es-tu

1. Et surgens omnis multitudo eorum, duxerunt illum ad Pilatum.

2. Cœperunt autem illum accusare, dicentes : Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, et prohibentem tributa dare Cæsari, et dicentem se Christum regem esse.

3. Pilatus autem interrogavit eum,

Sans le récit du troisième évangile, nous aurions ignoré entièrement ce qui s'y passa. Elle fut très courte, car l'on n'entendit aucun témoin : on se contenta de faire répéter à Jésus sa déclaration de la nuit (cf. Matth. xxvi, 64; Marc. xiv, 62), et à renouveler la sentence de mort. — *St... dixerunt...* Dans cette première partie de sa réponse (vers. 67-68), qu'il rend à dessein évasive, Jésus met en un très vif relief l'iniquité de ses juges. — *Ex hoc autem...* (vers. 69). Après avoir fait cette réserve, il répète son assertion solennelle de la nuit, dont il emprunte les paroles en partie à Daniel, vii, 13-14, en partie à David, Ps. cix, 1. Voyez S. Matth., l. c., et le commentaire. — *Dixerunt...* (vers. 70). L'adjectif *omnes* est à remarquer; il révèle la haine passionnée de l'assemblée, dont tous les membres alors présents saisissent avidement l'occasion que leur offrait Jésus de le condamner. — *Tu ergo...* Le pronom est très accentué. — *Vos dicitis...* La réponse ne pouvait pas être plus catégorique. — *Quid adhuc...* (vers. 71). Les membres du sanhédrin constatent joyeusement le fait, et osent être tout à la fois témoins et juges, transgressant les règles les plus élémentaires de la justice.

§ III. — Jésus au tribunal de Pilate. XXIII, 1-25.

1° Il est livré par le sanhédrin au gouverneur romain, et accusé du crime de lèse-majesté. XXIII, 1-5.

Comp. Matth. xxvii, 1-2, 11-14 (voyez le commentaire); Marc. xv, 1-5; Joan. xviii, 28-38. La narration de saint Luc fait ressortir le caractère politique des accusations lancées contre Jésus; elle comble en outre plusieurs lacunes des deux récits antérieurs.

CHAP. XXIII. — 1. L'auguste victime est conduite au prétoire. — *Multitudo eorum*. Le sanhédrin tout entier accompagna Jésus, afin de produire ainsi plus d'impression sur Pilate.

2-5. L'accusation et l'interrogatoire. — A peine arrivés, les hiérarques cœperunt... accusare... Saint Luc nous a seul conservé, ici et au verset 5, le détail de ces accusations, dont chacune est un mensonge et une infamie. — *Subvertentem* (διαστρέφοντα). C.-à-d., produisant une agitation séditieuse contre l'autorité romaine, détournant le peuple de l'obéissance. — *Prohibentem...* Jésus venait précisément d'affirmer, devant une députation des pharisiens, qu'il

dicens : Tu es rex Judæorum? At ille respondens ait : Tu dicis.

4. Ait autem Pilatus ad principes sacerdotum et turbas : Nihil invenio causæ in hoc homine.

5. At illi invalescebant, dicentes : Commovet populum, docens per universam Judæam, incipiens a Galilæa usque huc.

6. Pilatus autem audiens Galilæam, interrogavit si homo Galilæus esset.

7. Et ut cognovit quod de Herodis potestate esset, remisit eum ad Herodem, qui et ipse Jerosolymis erat illis diebus.

8. Herodes autem, viso Jesu, gavisus est valde; erat enim cupiens ex multo tempore videre eum, eo quod audierat multa de eo, et sperabat signum aliquod videre ab eo fieri.

9. Interrogabat autem eum multis sermonibus; at ipse nihil respondebat.

10. Stabant autem principes sacerdotum et scribæ, constanter accusantes eum.

11. Sprevit autem illum Herodes cum

le roi des Juifs? Jésus répondit : Tu le dis.

4. Alors Pilate dit aux princes des prêtres et aux foules : Je ne trouve rien de criminel dans cet homme.

5. Mais ils insistaient, en disant : Il soulève le peuple, en enseignant par toute la Judée, depuis la Galilée, où il a commencé, jusqu'ici.

6. Pilate, entendant parler de la Galilée, demanda si cet homme était Galiléen.

7. Et ayant appris qu'il était de la juridiction d'Herode, il le renvoya à Herode, qui était aussi à Jérusalem en ces jours-là.

8. Herode, voyant Jésus, en eut une grande joie; car il désirait depuis longtemps le voir, parce qu'il avait entendu dire beaucoup de choses de lui, et il espérait lui voir faire quelque miracle.

9. Il lui adressait donc de nombreuses questions; mais Jésus ne lui répondit rien.

10. Cependant les princes des prêtres et les scribes étaient là, l'accusant sans relâche.

11. Or Herode, avec ses gardes, le

fallait payer le tribut à César. Cf. xx, 25. — *Christum... esse*. Ce troisième fait était vrai, mais non dans le sens politique et révolutionnaire indiqué par les accusateurs. — *Tu es...? Tu dicis* (vers. 3). Comme dans les trois autres récits. — *Et turbas* (vers. 4). Trait nouveau en cet endroit. Un grand concours de peuple s'était formé autour du prétoire. Cf. Marc. xv, 8. — *Nihil invento...* A un homme expérimenté comme l'était Pilate, il n'avait pas fallu beaucoup de temps pour s'assurer que Jésus n'était pas un rebelle. Cf. Joan. xiii, 33-38. Il prit donc aussitôt la défense de l'accusé, mais trop mollement pour le sauver. — *Causæ (αίτιον)* : rien de condamnable, aucun crime réel. — *Invalescebant...* (vers. 5). Autre détail nouveau. Ce franc avis du gouverneur fit craindre aux membres du sanhédrin que leur victime ne leur échappât; de là l'acharnement avec lequel ils répétaient leurs accusations. — *Commovet* (*ἀναρσίστ*). Expression très forte : il remue à fond, par son enseignement (*docens*). En effet, Jésus remuait et ébranlait les masses par ses paroles, mais seulement sous le rapport moral; il avait toujours refusé de se prêter aux tendances politiques du peuple. — *Per... Judæam*. Il est probable que le mot Judée désigne ici toute la Palestine, comme en divers autres endroits (cf. i, 5; vii, 17; Act. ii, 9; x, 37, etc.). — *A Galilæa*. C'est dans cette province que Jésus avait commencé et le plus souvent exercé son ministère.

2° Jésus devant Herode. XXIII, 6-12.

Passage entièrement propre à saint Luc.

6-7. Introduction : motif pour lequel Pilate renvoya l'accusé au tribunal du tétrarque. —

Audiens... Le nom de la Galilée suggéra au gouverneur la pensée que Jésus en était peut-être originaire. — *De Herodis potestate...* (vers. 7). Herode Antipas était tétrarque de Galilée et de Pérée depuis la mort de son père Herode le Grand. Cf. iii, 1. — *Remisit eum...* Convaincu de l'innocence de Jésus et craignant de déplaire aux Juifs en lui rendant la liberté, Pilate crut ce moyen excellent pour se débarrasser d'une cause qui le gênait. — *Ipse Jerosolymis...* : afin d'y célébrer la Pâque.

8-12. Herode interroge en vain Notre-Seigneur; puis il se venge en l'humiliant. — *Gavisus est*. Ce détail psychologique dépeint toute l'âme d'Antipas. Ce prince espérait goûter comme « un nouvel amusement », grâce à Jésus. — La locution *erat... cupiens* exprime un long et vif désir, dont saint Luc, ix, 7-9, a décrit l'origine. — *Signum aliquod* : un de ces prodiges éclatants que la renommée avait portés aux oreilles du tétrarque. — *Interrogabat...* (vers. 9). Notez cet imparfait et les deux suivants, qui marquent des attitudes prolongées. *Multis sermonibus* : c.-à-d., sans doute, sur toute sorte de sujets. — *Nihil... respondebat*. Jésus refusait à bon droit de satisfaire la curiosité d'un tel homme. Rien de plus frappant que son majestueux silence devant Caïphe (cf. Matth. xxvii, 63), devant Herode et devant Pilate (cf. Matth. xxvii, 12, 14; Joan. xix, 9). Il forme l'un des plus beaux traits de sa passion. — *Constanter accusantes...* (vers. 10). Les ennemis de Notre-Seigneur l'avaient suivi chez Herode, afin de renouveler là contre lui leurs accusations haineuses. — *Sprevit* (*ἐξουθενήσας*) : à la lettre, ayant réduit à néant; vers. 11).

méprisa, et il se moqua de lui en le revêtant d'une robe blanche; puis il le renvoya à Pilate.

12. Hérode et Pilate devinrent amis en ce jour même, d'ennemis qu'ils étaient auparavant.

13. Or Pilate, ayant convoqué les

exercitu suo, et illisit indutum veste alba, et remisit ad Pilatum.

12. Et facti sunt amici Herodes et Pilatus in ipsa die; nam antea inimici erant ad invicem.

13. Pilatus autem, convocatis princi-

Hérode, habitué à la basse flatterie orientale,



Ancien bas-relief, représentant plusieurs scènes de la Passion.

fut vivement froissé de la conduite de Jésus, et son âme vile voulut s'en venger. — *Cum exer-*

ciu... C.-à-d., avec ses officiers et ses gardes, qui l'avaient accompagné à Jérusalem. L'expression est hyperbolique, surtout dans le grec, qui emploie le pluriel (ὄν τοῖς στρατεύμασιν). — *Veste alba*. Le grec porte : avec un vêtement éclatant (λάμπρον, c.-à-d., d'apparat), sans préciser la couleur. Quelques auteurs pensent qu'il s'agit d'une robe de pourpre; mais nous savons par l'histoire (cf. Tacite, *Hist.*, II, 89; Joseph, *Ant.*, VIII, 7, 3, etc.) que les rois d'alors se revêtaient parfois aussi de blanc dans les circonstances solennelles. Aussi la traduction de la Vulgate est-elle assez généralement adoptée par les interprètes. — *Et facti sunt...* (vers. 12). Autre trait psychologique d'un grand intérêt. Hérode était très jaloux de sa mince autorité, et Pilate se montrait souvent brutal envers les Juifs : ces deux personnages avaient donc pu très facilement se brouiller pour une question d'étiquette. La politesse du gouverneur en cette occasion plut au tétrarque, et une réconciliation momentanée se fit entre eux.

3^e Jésus et Barabbas, XXIII, 13-25.

Comp. Matth. XXVII, 15-26 (voyez les notes); Marc. XV, 6-15; Joan. XVIII, 39-40.

13-16. Pilate propose aux Juifs de rendre la liberté à Jésus. Ce passage aussi est propre au troisième évangile. — *Magistratibus* (τοῖς ἀρχόνταις) : les chefs du peuple, distincts des princes des prêtres. — *Et plebe*. Le gouverneur adressa aussi son petit discours directement à la foule, dans l'espoir qu'elle favoriserait davantage ses desseins au sujet de Jésus. — *Obtulistis...* Excellent résumé (vers. 14-16) de ce qui s'était passé depuis le commencement du procès civil, et des résultats obtenus : ni Pilate, dans un interrogatoire public (*coram vobis*) qu'aucun des évangélistes n'a raconté, ni Hérode Antipas, n'avaient pu relever quoi que ce soit de coupable dans la conduite de Jésus. La conclusion tirée par le gouverneur est assez étrange : *emendatum ergo...* (vers. 16; *καίθεύσας*, euphémisme qui désignait la flagellation). Mais on devine le mobile qui le pousseait : n'osant toujours pas relâcher Jésus, il espérait calmer les hiérarques en leur faisant cette lâche et indigne concession.

17-23. Les Juifs réclament la délivrance de Barabbas et la condamnation de Jésus. Pour ces détails, saint Luc se rapproche de nouveau des deux premiers synoptiques; il est cependant plus concis, surtout au début. — *Necesse autem...* Ce vers. 17, qui introduit l'incident, est omis à tort par quelques manuscrits grecs. L'expression ἀνάγκη... εἶπεν, il avait la nécessité, montre que la coutume mentionnée plus au long dans les passages parallèles avait réellement force de

princes sacerdotum, et magistratibus, et plebe,

14. dixit ad illos : Obtulistis mihi hunc hominem, quasi avertentem populum ; et ecce ego coram vobis interrogans, nullam causam invenio in homine isto, ex his in quibus eum accusatis.

15. Sed neque Herodes ; nam remisisti vos ad illum, et ecce nihil dignum morte actum est ei.

16. Emendatum ergo illum dimittam.

17. Necessè autem habebat dimittere eis per diem festum, unum.

18. Exclamavit autem simul universa turba, dicens : Tolle hunc, et dimitte nobis Barabbam.

19. Qui erat propter seditionem quamdam factam in civitate, et homicidium, missus in carcerem.

20. Iterum autem Pilatus locutus est ad eos, volens dimittere Jesum.

21. At illi suclamabant, dicentes : Crucifige, crucifige eum !

22. Ille autem tertio dixit ad illos : Quid enim mali fecit iste ? Nullam causam mortis invenio in eo ; corripiam ergo illum, et dimittam.

23. At illi instabant vocibus magnis, postulantes ut crucifigeretur ; et invalescebant voces eorum.

24. Et Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum.

25. Dimisit autem illis eum qui propter homicidium et seditionem missus fuerat in carcerem, quem petebant ; Jesum vero tradidit voluntati eorum.

26. Et cum ducerent eum, apprehen-

princes des prêtres, les magistrats et le peuple,

14. leur dit : Vous m'avez présenté cet homme comme portant la nation à la révolte ; et voici que, l'interrogeant devant vous, je ne l'ai trouvé coupable d'aucun des crimes dont vous l'accusez.

15. Ni Hérode non plus ; car je vous ai renvoyés à lui, et on n'a rien fait à l'accusé qui montre qu'il mérite la mort.

16. Je le renverrai donc, après l'avoir châtié.

17. Or il était obligé de leur délivrer un prisonnier le jour de la fête.

18. Et la foule tout entière s'écria : Fais mourir celui-ci, et délivre-nous Barabbas.

19. Cet homme avait été mis en prison, à cause d'une sédition qui avait eu lieu dans la ville, et d'un meurtre.

20. Pilate leur parla de nouveau, voulant délivrer Jésus.

21. Mais ils criaient plus fort, disant : Crucifie-le, crucifie-le !

22. Il leur dit pour la troisième fois : Mais quel mal a-t-il fait ? Je ne trouve en lui rien qui mérite la mort ; je vais donc le châtier, et je le renverrai.

23. Mais ils insistaient à grands cris, demandant qu'il fût crucifié ; et leurs clameurs redoublaient.

24. Alors Pilate ordonna que ce qu'ils demandaient fût exécuté.

25. Il leur délivra celui qu'ils réclamaient, qui avait été mis en prison pour meurtre et sédition, et il livra Jésus à leur volonté.

26. Et comme ils l'emmenaient, ils

101. — *Stmul* (vers. 18). Dans le grec : *παμπληθεις*, « tota multitudo ». Cette expression, propre à notre auteur, fait ressortir l'unanimité avec laquelle fut poussé le cri barbare *Tolle hunc...* (*αίψε*, fais disparaître, fais mourir). — *Qui erat propter...* (vers. 19). Comme dans le second évangile. — *Iterum autem...* (vers. 20). Notre narrateur insiste, à la façon de saint Jean, sur les efforts de Pilate pour sauver Notre-Seigneur. — *Tertio* (vers. 22). Comp. les vers. 4 et 14. — *Corripiam*. Dans le grec : *παιδεύσας*, comme au vers. 18. — *Illi instabant...* (vers. 23). Saint Luc insiste aussi sur la rage toujours croissante avec laquelle la populace demandait la mort de Jésus. Remarquez la répétition emphatique des mots *vocibus* et *voces*.

24-25. Pilate cède lâchement aux exigences des Juifs. Passage particulièrement solennel dans le troisième évangile. — *Adjudicavit* (*ἐπέκρισεν*) : il décida en tant que Juge. — *Eum qui...* (verset 25). Cette périphrase pour désigner Barab-

bas met vivement en saillie le caractère odieux de la conduite de Pilate. — *Voluntati eorum*. Les Juifs avaient clairement indiqué ce qu'ils voulaient qu'on fit de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. vers. 18, 21, 23.

§ IV. — *Jésus est conduit au Calvaire, où il meurt sur la croix ; sa sépulture*. XXIII, 26-56.

Assez semblable dans l'ensemble aux deux autres synoptiques, saint Luc s'en écarte souvent par des particularités pleines d'intérêt. Il met complètement certains détails, entre autres les scènes de la flagellation et du couronnement d'épines.

1° Les préliminaires du crucifiement. XXIII, 26-32.

Comp. Matth. xxvii, 31-34 (voyez le commentaire) ; Marc. xv, 20-23 ; Joan. xix, 16^b-17.

26. Simon de Cyrène est contraint de porter

priront un certain Simon de Cyrène, qui revenait des champs, et ils le chargèrent de la croix, *la lui faisant porter derrière* Jésus.

27. Or il était suivi d'une grande foule de peuple, et de femmes qui se frappaient la poitrine et qui se lamentaient sur lui.

28. Mais Jésus, se retournant vers elles, dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi ; mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants ;

29. car voici qu'il viendra des jours où l'on dira : Heureuses les stériles, et les entrailles qui n'ont pas d'enfants, et les mamelles qui n'ont point allaité.

30. Alors ils se mettront à dire aux montagnes : Tombez sur nous ; et aux collines : Couvrez-nous.

31. Car s'ils traitent ainsi le bois vert, que fera-t-on au bois sec ?

32. On conduisait aussi avec lui deux autres hommes, qui étaient des malfaiteurs, pour les mettre à mort.

33. Et lorsqu'ils furent arrivés au lieu appelé Calvaire, ils l'y crucifièrent, ainsi que des voleurs, l'un à droite et l'autre à gauche.

derunt Simonem quemdam Cyrenensem, venientem de villa, et imposuerunt illi crucem portare post Jesum.

27. Sequabatur autem illum multa turba populi, et mulierum quæ plangebant et lamentabantur eum.

28. Conversus autem ad illas Jesus, dixit : Filiæ Jerusalem, nolite flere super me, sed super vos ipsas flete, et super filios vestros ;

29. quoniam ecce venit dies, in quibus dicent : Beatæ steriles, et ventres qui non genuerunt, et ubera quæ non lactaverunt.

30. Tunc incipient dicere montibus : Cadite super nos ; et collibus : Operite nos.

31. Quia si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet ?

32. Ducebantur autem et alii duo nequam cum eo, ut interficerentur.

33. Et postquam venerunt in locum qui vocatur Calvariæ, ibi crucifixerunt eum ; et latrones, unum a dextris, et alterum a sinistris.

la croix de Jésus. — *Venientem de villa* (ἀπ' ἀγροῦ, de la campagne). Comme dans saint Marc (voyez les notes). — *Imposuerunt*. Les autres synoptiques ont l'expression technique « angariaverunt ». — *Portare post Jesum*. Ces mots ne signifient pas, comme on l'a cru parfois, que le Cyrénien n'eût à porter que l'extrémité de la croix, tandis que le sommet continuait d'écraser les épaules de Jésus ; le fardeau entier fut imposé à Simon.

27-31. Les plenses femmes de Jérusalem. Émouvant épisode, propre à saint Luc. — *Multa turba*... Foule composée en partie d'ennemis, avides de se repaître du supplice de Jésus, en partie d'amis, en partie de simples curieux. — *Et mulierum*. Elles ne doivent pas être confondues avec les saintes femmes de Galilée, mentionnées plus bas, au vers. 49. D'après le verset 28, elles avaient leur résidence à Jérusalem. — *Plangebant* (ἐλύπτοσαν). Elles se frappaient la poitrine en signe de deuil, et elles gémissaient à haute voix (*lamentabantur*), déplorant la mort de celui qu'elles vénéraient comme un juste, peut-être même comme le Messie. — *Conversus*... (vers. 28). Oubliant ses propres souffrances, le Sauveur daigne leur adresser quelques paroles sympathiques ; paroles terribles au fond, il est vrai, puisqu'elles annoncent les malheurs prochains de la cité déicide. — *Nolite... super me*. Non qu'il blâme leur affectueuse pitié ; mais il donne à leurs larmes une direction plus directement subjective (*super vos... et super...*). —

Dies, in quibus... (vers. 29). Durant ces jours terribles, assez rapprochés pour que plusieurs d'entre elles soient alors encore vivantes, la plus grande des joies, celle de la maternité, sera changée en d'affreuses souffrances ; aussi félicitera-t-on les femmes demeurées stériles, parce qu'elles n'auront pas à déplorer les maux de leurs enfants. — *Incipient dicere*... (vers. 30). Jésus généralise sa pensée, en empruntant un texte célèbre du prophète Osée, x, 8. C'est la nation entière qui passera par d'horribles malheurs, à tel point que tous ses membres aspireront à une prompte mort : *cadite super...* — *Si in viridi...* (verset 31). Locution proverbiale, qui revient à dire que si Jésus-Christ, l'innocence même (le bois vert, plein de sève) est ainsi traité, à plus forte raison les Juifs (le bois sec, sans vie) seront-ils sévèrement punis pour leurs crimes.

32. Les deux larrons. Trait propre à notre auteur en cet endroit. — *Nequam*. D'après le grec : des malfaiteurs (*κακοῦργοι*). Les deux premiers évangiles les désignent par le mot ἄσφαί, bandits.

2° Jésus meurt sur la croix. XXIII, 33-46.

La narration de saint Luc continue de se montrer assez indépendante.

33-34. Le crucifiement du Sauveur ; les soldats romains se partagent ses vêtements. Comp. Matth. xxviii, 35-38 (voyez le commentaire) ; Marc. xv, 24-28 ; Joan. xix, 18-24. — *Calvariæ*. Saint Luc est seul à ne pas donner l'équivalent hébreu de ce nom. Il évite d'ailleurs

34. Jesus autem dicebat : Pater, dimitte illis ; non enim sciunt quid faciunt. Dividentes vero vestimenta ejus, miserunt sortes.

35. Et stabat populus spectans, et deridebant eum principes cum eis, dicentes : Alios salvos fecit ; se salvum faciat, si hic est Christus Dei electus.

36. Illudebant autem ei et milites accedentes, et acetum offerentes ei,

37. et dicentes : Si tu es rex Judæorum, salvum te fac.

38. Erat autem et superscriptio scripta super eum litteris græcis, et latinis, et hebraïcis : Hic est rex Judæorum.

39. Unus autem de his, qui pendeant, latronibus, blasphemabat eum, dicens :

34. Et Jésus disait : Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. Partageant ensuite ses vêtements, ils les tirèrent au sort.

35. Et le peuple se tenait là, regardant ; et, avec lui, les chefs se moquaient de Jésus, en disant : Il a sauvé les autres ; qu'il se sauve lui-même, s'il est le Christ, l'élu de Dieu.

36. Les soldats aussi l'insultaient, s'approchant de lui, et lui présentant du vinaigre,

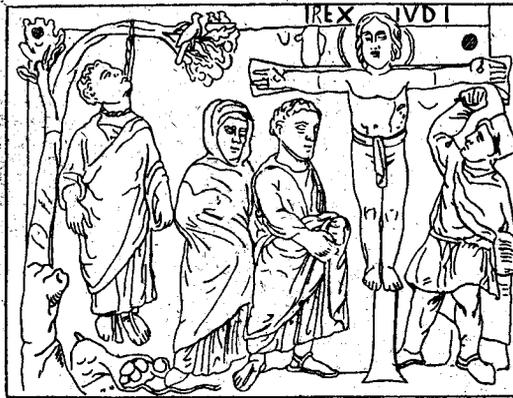
37. et disant : Si tu es le roi des Juifs, sauve-toi.

38. Il y avait aussi au-dessus de lui une inscription, écrite en grec, en latin et en hébreu : Celui-ci est le roi des Juifs.

39. Or l'un des voleurs suspendus en croix le blasphémait, en disant : Si tu es

généralement les expressions hébraïques ou araméennes. — *Eum, et latrones*. Les deux larrons furent donc crucifiés en même temps que Jésus. Trait nouveau. — *Pater...* (vers. 34). C'est la première des sept paroles du Sauveur mourant.

35-39. Les insultes. Comp. Matth. xxvii, 39-43 (voyez les notes); Marc. xv, 29-32^a. Tout en demeurant les mêmes au fond que dans les deux autres narrations, elles revêtent ici une forme particulière. — *Stabat populus...* La foule qui a été mentionnée plus haut,



Jésus en croix. (D'après un ancien ivrore.)

Notre évangéliste a le mérite de nous en avoir conservé trois. Comp. les vers. 43 et 46. Pour les quatre autres, voyez Matth. xxvii, 46; Marc. xv, 34; Joan. xix, 26-27, 28, 30. — *Dimitte...* Ce généreux pardon, demandé par Jésus à son Père, moins pour les soldats romains, simples instruments inconscients, que pour les Juifs, véritables auteurs de sa mort, manifeste toute l'infinie bonté de son cœur compatissant. Par les mots *non enim sciunt...*, il excusait ces malheureux, qui, en réalité, ne connaissaient pas l'étendue entière de leur forfait. Cf. Act. xiii, 27.

(vers. 37) est, dans la bouche de ces païens, l'équivalent du mot Messie. L'insulte des soldats était donc un écho de celle des hiérarques. — *Salvum te fac...* Ce sarcasme revenait dans tous les outrages. Cf. vers. 35 et 39. — *Superscriptio*. En grec, ἐπιγραφή, comme dans saint Marc. Seuls saint Luc et saint Jean rapportent que cette inscription était écrite en trois langues différentes: l'hébreu, l'idiome des Juifs; le latin, l'idiome de Rome; le grec, la langue connue et parlée dans tout l'empire. — *Unus autem...* (vers. 39). Voyez les passages paral-

le Christ, sauve-toi toi-même, et nous avec toi.

40. Mais l'autre le reprenait, en disant : Toi non plus, tu ne crains donc pas Dieu, toi qui es condamné au même supplice ?

41. Encore, pour nous, c'est justice, car nous recevons ce qu'ont mérité nos œuvres ; mais celui-ci n'a fait aucun mal.

42. Et il disait à Jésus : Seigneur, souvenez-vous de moi, lorsque vous serez arrivé dans votre royaume.

43. Et Jésus lui dit : En vérité, je te le dis, tu seras aujourd'hui avec moi dans le paradis.

44. Il était environ la sixième heure, et les ténèbres couvrirent toute la terre jusqu'à la neuvième heure.

45. Le soleil fut obscurci, et le voile du temple se déchira par le milieu.

Si tu es Christus, salvum fac te metipsum, et nos.

40. Respondens autem alter, increpabat eum, dicens : Neque tu times Deum, quod in eadem damnatione es ?

41. Et nos quidem juste, nam digna factis recipimus ; hic vero nihil mali gessit.

42. Et dicebat ad Jesum : Domine, memento mei, cum veneris in regnum tuum.

43. Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso.

44. Erat autem fere hora sexta, et tenebrae factae sunt in universam terram usque in horam nonam.

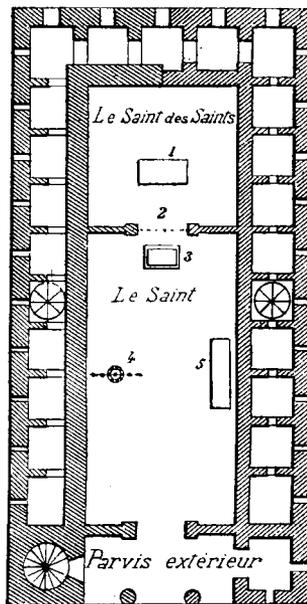
45. Et obscuratus est sol, et velum templi scissum est medium.

lèles des deux premiers évangiles. Saint Luc est seul à signaler la grande différence qu'il y eut dans la conduite des deux larrons envers Notre-Seigneur Jésus-Christ.

40-43. Le bon larron. Détail entièrement nouveau, qui cadre fort bien avec le but de ce livre, nommé à bon droit l'évangile de la miséricorde à l'égard des pécheurs. — *Respondens...* Un certain fond de bonté morale était demeuré dans l'âme de ce malheureux, malgré sa vie coupable ; la proximité de la mort, et surtout l'exemple tout divin de Jésus, réveillèrent sa conscience endormie. — *Neque tu times...?* Paroles très accentuées. Est-ce que la crainte de Dieu, devant lequel tu vas bientôt comparaître, ne te retient pas, même à un tel moment ? — *Nos quidem...*, *hic vero...* (vers. 41). Frappant contraste entre la vie criminelle des deux larrons et la parfaite innocence de Jésus. — *Nihil mali...* A la lettre dans le grec : rien de déplacé (sous le rapport moral, ἀποκον). Litote : à plus forte raison rien de mauvais. Nouveau témoignage en faveur de l'éminente sainteté du Christ. — *Dicebat...* : *Domine...* (vers. 42). D'après un certain nombre de manuscrits grecs importants : Et il disait : Jésus, souviens-toi de moi. Les mêmes manuscrits omettent naturellement le mot Κύριε, Seigneur. — *Cum veneris...* Cette touchante requête suppose, d'une part, que le bon larron croyait à l'immortalité de l'âme et à la résurrection ; de l'autre, qu'il reconnaissait Jésus comme le Messie-roi. C'est pourquoi il lui demandait instamment, lors de son avènement prochain, une place dans son royaume. — *Et dixit...* (vers. 43). Le Sauveur accorde plus qu'il ne lui était demandé, puisqu'il daigne promettre une place dans le ciel pour le jour même. — *Paradiso*. Sur ce mot d'origine persane, voyez les notes de Gen. II, 8 et Eccl. II, 5. Dans le Nouveau Testament, il désigne parfois le ciel dans le sens large (cf. II Cor. XII, 4, etc.). Ici il représente la partie du séjour des morts (les limbes) où

habitaient les âmes des élus avant l'ascension de Jésus-Christ.

44-46. L'agonie et la mort de Notre-Seigneur. Comp. Matth. XXVII, 45-50 (voyez les notes) ;



Plan de l'intérieur du temple de Jérusalem.

(1, l'arche d'alliance ; 2, la place du voile ; 3, l'autel des parfums ; 4, le chandelier à sept branches ; 5, la table des pains de proposition.)

Marc. xv, 33-37 ; Joan. XIX, 28-30. Notre évan-

46. Et clamans voce magna Jesus, ait : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. Et hæc dicens, expiravit.

47. Videns autem centurio quod factum fuerat, glorificavit Deum, dicens : Vere hic homo justus erat.

48. Et omnis turba eorum qui simul aderant ad spectaculum istud, et videbant quæ fiebant, percutientes pectora sua revertebantur.

49. Stabant autem omnes noti ejus a longe, et mulieres quæ secutæ eum erant a Galilæa, hæc videntes.

50. Et ecce vir nomine Joseph, qui erat decurio, vir bonus et justus,

51. hic non consenserat consilio et actibus eorum, ab Arimathea, civitate Judææ, qui expectabat et ipse regnum Dei.

52. Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu ;

53. et depositum involvit sindone, et posuit eum in monumento exciso, in quo nondum quisquam positus fuerat.

54. Et dies erat parasceves, et sabbatum illucescebat.

46. Et criant d'une voix forte, Jésus dit : Père, je remets mon esprit entre vos mains. Et disant cela, il expira.

47. Or le centurion, voyant ce qui était arrivé, glorifia Dieu en disant : Certainement cet homme était juste.

48. Et toute la foule de ceux qui assistaient à ce spectacle, et qui voyaient ce qui se passait, s'en retournaient en se frappant la poitrine.

49. Tous ceux qui avaient connu Jésus, et les femmes qui l'avaient suivi de Galilée, se tenaient à distance, regardant ces choses.

50. Et voici qu'il y avait un homme, nommé Joseph, membre du conseil, homme bon et juste,

51. qui n'avait pas consenti au dessein et aux actes des autres ; il était d'Arimathie, ville de Judée, et il attendait aussi le royaume de Dieu.

52. Cet homme alla trouver Pilate, et lui demanda le corps de Jésus.

53. Et l'ayant détaché de la croix, il l'enveloppa d'un linceul, et le plaça dans un sépulcre taillé dans le roc, où personne n'avait encore été mis.

54. Or c'était le jour de la préparation, et le sabbat allait commencer.

gêliste est tout à fait concis sur ces deux faits.

— Le trait et *obscuratus...* (vers. 46) lui appartient en propre. C'est par anticipation qu'il mentionne le déchirement du voile avant la mort de Jésus. — S'il omet la prière d'angoisse « Eli, Eli, lamma... », il est seul à dire que le grand cri poussé par le Christ expirant (*clamans voce...*, vers. 46) consista dans une prière pleine de confiance : *Pater, in manus...*, empruntée au Ps. xxx, 6. « Le caractère volontaire et libre de la mort de Jésus est clairement marqué dans cette parole. »

3° Après la mort du Sauveur. XXIII, 47-49.

Comp. Matth. xxvii, 51-56 (voyez les notes); Marc. xv, 38-41. Saint Luc abrège ici encore.

47. Le centurion. — *Quoq; factum...* C.-à-d., les circonstances extraordinaires qui avaient accompagné la mort du divin Crucifié. — *Glorificavit Deum* : vraisemblablement par la confession publique *Vere hic...* — *Justus erat*. Encore un témoignage en faveur de l'innocence de Jésus. Saint Luc les accumule dans sa narration. Voyez dans les récits parallèles la vraie forme de la réflexion du centurion.

48. Déclaration d'un grand nombre des assistants. Trait propre à saint Luc. — *Spectaculum*. Dans le grec : *θεωπλαν*. Expression assez rare, qui indique dans quel esprit de vaine curiosité des Juifs nombreux avaient assisté au supplice de Jésus. — *Percutientes pectora*. Ils témoignaient ainsi le repentir que leur causait cette mort.

49. Les saintes femmes et les autres amis de Notre-Seigneur. — *Omnes noti...* Sans doute les apôtres et les principaux disciples. Trait nouveau. — *Mulieres quæ...* Voyez VIII, 2-3 et le commentaire.

4° La sépulture de Jésus. XXIII, 50-56.

Comp. Matth. xxvii, 57-61 (voyez les notes); Marc. xv, 42-47; Joan. xix, 38-42.

50-52. Joseph d'Arimathie obtient de Pilate l'autorisation d'ensevelir le corps de Jésus. — *Decurio*, *βουλευτής*. C.-à-d., membre du sanhédrin, comme le note également saint Marc. — Les épithètes *bonus* et *justus* résument son caractère moral. Celles qu'on lit dans les récits parallèles (S. Matth. : riche; S. Marc : noble) se rapportent plutôt à sa position sociale. — *Hic non...* (vers. 51). Détail nouveau. Quoique membre de l'assemblée qui était vraiment responsable de la mort de Notre-Seigneur, Joseph n'avait pris aucune part à ce meurtre judiciaire. — Les mots *civitate Judææ*, qui déterminent la situation géographique d'Arimathie, montrent que saint Luc n'écrivait pas pour des Juifs. — *Qui expectabat...* Formule identique à celle de saint Marc.

53-56. Jésus est mis au tombeau. — Les détails du vers. 53 sont presque littéralement les mêmes que dans les deux premières narrations. Mais notre auteur insiste sur le trait in *quo nondum...*, au lieu duquel saint Matthieu emploie simplement le mot « novo ». — *Et dies...* (vers. 44).

55. Les femmes qui étaient venues de Galilée avec Jésus, ayant suivi Joseph, considérèrent le sépulcre, et comment le corps de Jésus y avait été mis.

56. Et s'en retournant, elles préparèrent des aromates et des parfums; et, pendant le sabbat, elles se tinrent en repos, selon la loi.

55. Subsecutæ autem mulieres, quæ cum eo venerant de Galilæa, viderunt monumentum, et quemadmodum positum erat corpus ejus.

56. Et revertentes paraverunt aromata et unguenta, et sabbato quidem siluerunt secundum mandatum.

CHAPITRE XXIV

1. Le premier jour après le sabbat, de grand matin, elles vinrent au sépulcre, apportant les aromates qu'elles avaient préparés;

2. et elles trouvèrent la pierre roulée de devant le sépulcre.

3. Étant entrées, elles ne trouvèrent point le corps du Seigneur Jésus.

4. Et tandis qu'elles étaient consternées de cela dans leur âme, voici que deux hommes parurent auprès d'elles, avec des vêtements resplendissants.

5. Et comme elles étaient saisies de

1. Una autem sabbati valde diluculo, venerunt ad monumentum, portantes quæ paraverant aromata;

2. et invenerunt lapidem revolutum a monumento.

3. Et ingressæ non invenerunt corpus Domini Jesu.

4. Et factum est, dum mente consternatæ essent de isto, ecce duo viri steterunt secus illas in veste fulgenti.

5. Cum timerent autem, et declinarent

Comme dans saint Marc, xv, 42 (voyez les notes), à part l'expression figurée *illucescebat*, propre à notre évangéliste. C.-à-d. : le sabbat allait commencer. En effet, on était alors au vendredi soir. — *Viderunt*. D'après le grec : ἐθεάζοντο, elles contemplaient. Les mots *quemadmodum positum...* contiennent un trait nouveau. — *Revertentes paraverunt...* (vers. 56) : avant que le repos légal eût commencé. Voyez Marc. xvi, 1^b et le commentaire. — *Aromata et unguenta* (μύρα) : des parfums à l'état solide et à l'état liquide. — *Siluerunt*. Plutôt : elles se tinrent en repos (ἡσύχασαν). — Le mot *mandatum* représente spécialement ici la loi juive en tant qu'elle concernait le sabbat.

SECTION III. — LA RÉSURRECTION ET L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. XXIV, 1-53.

Notre évangéliste est seul, avec saint Marc, à raconter brièvement l'ascension de Jésus. Son récit de la résurrection diffère notablement de ceux des deux premiers synoptiques, tout en leur ressemblant par les grandes lignes.

1^o Les saintes femmes et saint Pierre au sépulcre. XXIV, 1-12.

CHAP. XXIV. — 1-2. Les pleuses Galiléennes viennent de grand matin au tombeau du Sauveur. Comp. Matth. xxviii, 1; Marc. xvi, 1-4; Joan. xx, 1. Quoique moins complet que saint Marc, saint Luc se rapproche assez souvent de lui

dans ce passage. — Les quatre évangélistes notent expressément la date *una sabbati*, et aussi, bien que par des expressions très variées, la circonstance *valde diluculo* (à la lettre dans le grec : à l'aurore profondément). — *Quæ paraverant...* Comme il a été dit plus haut, xxiii, 56. — *Lapidem*. Dans le grec : la pierre, avec l'article. Et pourtant saint Luc n'a pas fait mention antérieurement de cette pierre énorme qui était placée devant l'ouverture du tombeau; mais il la supposait connue de ses lecteurs.

3-8. Deux anges apparaissent aux saintes femmes et leur communiquent un double message. Comp. Matth. xxviii, 5-7; Marc. xvi, 5-7. C'est le troisième évangile qui est à son tour le plus complet pour cet incident. — *Non invenerunt corpus...* est un trait nouveau. Les deux noms *Domini Jesu* ne sont ainsi réunis dans les récits évangéliques qu'en cet endroit et Marc. xvi, 19. On les trouve plus fréquemment associés dans les Actes et dans les Épîtres. — *Mente consternatæ...* (vers. 4) est un autre détail propre à saint Luc. Les visiteuses du tombeau crurent sans doute qu'on avait volé le corps de Jésus. — *Duo viri*. Deux anges en réalité, mais qui avaient pris une apparence humaine. Saint Matthieu et saint Marc n'en mentionnent qu'un seul. — *Fulgenti*. Le grec ἀστρακτούσῃ signifie : lançant des éclairs. — *Declinaverunt...* (vers. 5) : par suite de leur impression d'effroi. Ce trait dramatique n'est raconté qu'ici. — La question *Quid queritis...* ne nous a été aussi